

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 03 / 30 mars 2010 /

Compétitivité de la filière

Mise en place d'un groupe de travail permanent du Conseil

• Les membres du Conseil spécialisé de FranceAgriMer ont souhaité la mise en place d'un groupe de travail permanent du Conseil sur la compétitivité de la filière viticole. Composé d'experts des diverses organisations professionnelles et interprofessionnelles, il sera présidé par Michel Issaly, président des Vignerons indépendants de France. Lieu de débat, ce groupe de travail aura pour objectif de proposer au Conseil spécialisé ses réflexions sur la compétitivité des entreprises et de la filière aux différents stades de la production (verrous réglementaires, modernisation des outils, intelligence économique...), l'adaptation de l'aval et tout élément pouvant être considéré comme un frein à la compétitivité de la filière.

Vins aux USA

Présentation FranceAgriMer

• À l'occasion du Salon de l'agriculture, FranceAgriMer a présenté les conséquences de la crise sur le marché du vin aux USA à travers les forces et les faiblesses de l'offre française. Cette présentation est issue de l'analyse des résultats de deux études réalisées pour le compte de FranceAgriMer :

- *Les vins français aux États-Unis*, menée par Agrex consultant sur la base d'un certain nombre d'entretiens avec des responsables de la mise en marché des vins ;
- *Usages et attitudes des consommateurs envers les vins*, par UbiFrance.

Présentation disponible sur simple demande.

AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Mesure suspendue à compter du 1^{er} avril

LES MEMBRES DU CONSEIL SPECIALISE ONT ACTE UNE SUSPENSION DE LA MESURE DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'OCM VITIVINICOLE.

En février dernier, le Conseil spécialisé de FranceAgriMer avait été sensibilisé sur le niveau élevé des réceptions de dossiers et des engagements déjà pris par l'établissement sur la mesure « investissements » de l'OCM viti-vinicole. Un groupe de travail réunissant les organisations professionnelles a approfondi l'analyse des engagements prévus et a proposé de suspendre la mesure « investissements », du 1^{er} avril au 31 octobre 2010. Cette proposition, examinée et débattue lors du Conseil spécialisé pour la filière viticole du 17 mars dernier, a été confirmée. Les professionnels se sont félicités des objectifs initialement inscrits dans le programme national.

L'engagement de 166 M€ de subvention en soutien à l'investissement est d'ores et déjà atteint, voire dépassé, après un peu plus d'un an de mise en œuvre du dispositif.

Cette situation souligne le dynamisme de la filière, qui continue d'investir de manière importante dans son avenir. Toutefois, elle nécessite une expertise fine de la part de FranceAgriMer pour établir un état des lieux qui permette à la filière viticole de prendre des décisions adaptées. La suspension de la mesure se traduit par les modalités suivantes :

- la mesure « investissements » est suspendue du 1^{er} avril au 31 octobre 2010 ;
- tous les dossiers déposés jusqu'à cette date seront instruits de la même manière, selon les modalités de la circulaire du 17 février 2010.

Un bilan quantitatif et qualitatif de ces dossiers sera établi rapidement. Compte tenu des demandes effectivement déposées et réalisables, du montant des engagements et des paiements prévisionnels, des crédits redéployés ou non, un nouveau dispositif sera proposé d'ici à l'automne 2010. Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viticole d'octobre 2010 réexaminera alors les conditions de réouverture de cette mesure. La suspension de la mesure « investissements des entreprises » ne remet, bien entendu, nullement en question les autres mesures du programme national qui restent en vigueur.

Contacts : Services territoriaux de FranceAgriMer

Repères

FranceAgriMer en chiffres

- FranceAgriMer est un établissement public administratif (EPA) au service des agricultures et de la pêche, mais c'est aussi :
 - > le paiement en 2009 de près de 1,168 milliard d'euros d'aides communautaires et de 729 millions d'euros d'aides nationales ;
 - > près de 140 000 demandes de paiements d'aides nationales traitées pour 120 000 bénéficiaires et plus de 200 000 demandes de paiement en aides communautaires ;
 - > 22 acteurs extérieurs (français et européens) pour contrôler, commenter et sanctionner l'activité de FranceAgriMer ;
 - > 1 370 équivalents temps plein (ETP) sur 2009.

979

Entreprises habilitées

- 979 : c'est le nombre d'entreprises viticoles metteurs en marché qui, au 25 mars 2010, ont demandé et obtenu auprès de FranceAgriMer leur habilitation à commercialiser des vins sans indication géographique avec mention du cépage et/ou du millésime.

AGENDA

- > 1^{er} avril : comité de pilotage de l'étude concernant l'évaluation de la plus value de la bannière collective « Vins de France » dans la promotion et la communication des vins français à l'étranger
- > 2 avril : comité de pilotage de l'étude concernant les stratégies de communication pour la promotion collective des vins français sur les marchés extérieurs
- > 8 avril : Comité bois & plants
- > 15 avril : groupe de travail sur l'information économique dans la filière viticole
- > 21 avril : Conseil spécialisé de la filière viticole

RESERVE NATIONALE DE DROITS DE PLANTATION DE VIGNES

Les modalités de fonctionnement pour la campagne 2009-2010

LE DISPOSITIF DE GESTION DU POTENTIEL VITICOLE S'APPUIE SUR UNE RESERVE NATIONALE DE DROITS DE PLANTATION GEREE PAR FRANCEAGRIMER.

La réserve nationale de droits de plantation a pour objectif de délivrer des « droits de plantations » aux producteurs détenteurs « d'autorisation de plantation », ceux-ci pouvant également se procurer ces droits auprès d'un autre producteur. Elle est alimentée par les droits qui arrivent à péremption sur le compte des producteurs et par des achats éventuels. La réserve nationale est aujourd'hui gérée par FranceAgriMer. Les modalités de fonctionnement de celle-ci sont adaptées en fonction de l'état du potentiel viticole, des demandes de droits, des stocks et des flux de droits.

Pour chaque campagne se posent les questions relatives à l'opportunité d'achats de droits par la réserve et aux cessions de droits de la réserve vers les bénéficiaires d'autorisations de plantation.

La campagne de ventes de droits est close depuis le 30 juin 2009. Pour la campagne 2008/09, 316 ha de droits ont été vendus au prix unitaire de 1 500 €/ha. Il n'y a pas eu d'achat de droits, compte tenu du niveau du stock estimé largement suffisant avec 13 703 ha fin 2009.

Le contingent de plantations 2009/10 étant équivalent à celui de 2008/09, le Conseil spécialisé a validé la proposition de maintenir les dispositions de la campagne antérieure.

Prix de vente

Un prix de vente **unique** pour l'ensemble des demandeurs fixé a été fixé à **1 500 euros par hectare**.

Dates d'ouverture de la réserve

La réserve ne cède des droits que sur une période limitée, correspondant au deuxième trimestre de l'année, soit pour la campagne 2009/10, **du 22 mars 2010 au 30 juin 2010**.

Procédure de vente de droits par la réserve aux exploitants viticoles

- > Non sélection des acheteurs : la réserve agit sans distinction entre acheteurs.
- > Procédures simples : les exploitants viticoles détenteurs d'une autorisation de plantation s'adressent aux services régionaux de FranceAgriMer, qui les informent sur les cessions de droits en général ou sur leur cas particulier. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir directement un droit auprès de la réserve. Le paiement des droits s'effectue par chèque ou par virement. Au-delà de 2 000 euros, un chèque de banque est demandé.

Contacts : Services territoriaux de FranceAgriMer



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication : **Éric Rosaz**. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité : la délégation « Vins » s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr